

Membre actif·ve

En complément du programme membre associé·e toujours en vigueur

Bénéfices du programme

- **Garantie du statut de membre actif pendant au moins 3 ans**
 - Tant que vous maintenez votre cotisation à jour pendant 3 ans et que vous respectez la politique d'engagement reliée, vous n'aurez pas à repasser au travers du processus de sélection
- **Mise en avant de votre pratique et de vos réalisations lors de nos sessions de formations et sur nos communications**
 - Rencontres thématiques proposées à chaque session de formation
 - Infolettre trimestrielle adressée seulement à nos membres actif·ve·s
 - Onglet dédié sur le site internet avec trombinoscope
 - Instagram – publications et story archivées sur les membres actif·ve·s
- **Augmentation du rabais sur les équipements à 60% du tarif membre associé·e au lieu du 40% actuel**
 - Vous bénéficiez de ce rabais pour l'ensemble de vos projets artistiques (et exclusivement) que vous mènerez durant votre adhésion en tant que réalisateur·trice
- **Accès à des activités professionnelles et professionnalisantes sur demande**
 - Relecture de scénario sur demande (1 à 2/an)
 - Relecture de demande de subvention sur demande (1 à 2/an)
 - Rencontres autour de thématiques techniques, créatives, éthiques, etc.
 - Speed-dating annuel avec producteur·trice·s / distributeur·trice·s / technicien·ne·s
 - D'autres activités à venir qui seront proposées par les membres actif·ve·s en fonction de leurs besoins
- **Implication à des activités exceptionnelles et uniques en tant que représentant·e de Main Film**
 - Programmation des soirées de projections en tant que curateur·trice et programmateur·trice (3-4 par année)
 - Participation exclusive aux jurys des festivals partenaires de Main Film

Membre actif·ve

En complément du programme membre associé·e toujours en vigueur

Une voix plus forte au sein de Main Film

Nous souhaitons également vous voir faire partie de notre centre, vous impliquer de manière pertinente. Vous aurez une voix dans les décisions du centre !

- **Participation obligatoire à notre Assemblée Générale Annuelle**
- **Participation à au moins un de nos comités de réflexion (après 1 an d'adhésion)**
 - Équité, Diversité, Inclusion
 - Programmes de soutien
 - Soirées de projections
 - Arts interdisciplinaires
 - Nouveaux partenariats
 - Équipements et acquisition
 - Direction artistique / projets spéciaux
 - Etc.

Chaque comité compte environ 4 réunions par an de 2 à 3h chacune. Vous deviendrez acteur·trice de votre centre et aurez un réel pouvoir de le faire évoluer tout en développant des relations privilégiées avec les pair·e-s membres.

- **Participation volontaire à un programme de mentorat pour accompagner les cinéastes nouvellement arrivé·e·s au Canada (non obligatoire)** afin de faciliter leur intégration et compréhension du milieu cinématographique québécois, et de créer un environnement plus solidaire tout en renforçant votre réseau
- **Mention de l'adhésion au programme de membre actif·ve dans les génériques de vos projets qui auront bénéficié de notre soutien**
- **Partage d'informations pertinentes reliées à vos projets, votre pratique artistique et votre carrière pour les intégrer aux communications de Main Film**

Membre actif·ve

En complément du programme membre associé·e toujours en vigueur

Comment y adhérer ?

Critères d'admissibilité

- Être cinéaste / artiste et avoir déjà réalisé au moins 2 œuvres
- Ne pas être étudiant·e (à l'exception du 3ème cycle universitaire)
- Avoir été membre associé·e pendant au moins 1 an
- Avoir une pratique cinématographique / artistique depuis au moins 3 ans
- Être membre associé·e tout au long de l'adhésion de membre actif·ve
 - Pas d'obligation d'être membre associé·e au moment de votre candidature

Critères d'évaluation

- Lettre de motivation - **35%**
- Projet - **30%**
- Oeuvre.s soumise.s - **25%**
- CV artistique - **10%**

Des commentaires seront transmis selon ces critères. Dans le cas d'un refus, il sera possible de soumettre une nouvelle application en apportant les changements majeurs requis.

Nombre de soumission max. par projet sur 1 an : 2

Une fois sélectionné·e·s, les membres actif·ve·s signeront une politique d'engagement contenant des obligations à respecter afin de conserver leur statut.

Modalités de candidature

- Dépôt tout au long de l'année
- Délai de réponse de maximum 6 semaines
- Le dossier de candidature sera transmis via le **formulaire de soumission** et comprendra :
 - Une lettre de motivation exprimant votre volonté de faire partie du centre, ce que vous comprenez du programme, de ses implications et obligations, et ce que le programme sera en mesure de vous apporter dans votre pratique, la poursuite de votre carrière, etc. (2 pages maximum)
 - Le descriptif d'un projet que vous souhaitez soumettre pour évaluation (1 à 5 pages)
 - Le lien vers au moins 2 œuvres - dont une cinématographique
 - Votre CV artistique

Membre actif·ve

En complément du programme membre associé·e toujours en vigueur

Processus de sélection

- Dans un premier temps, le jury sera composé de 3 cinéastes et producteur·trice·s proches de la philosophie de Main Film et représentant la diversité des pratiques (expérimental / fiction / documentaire / art visuel / installations), de genre, et culturelle. Au fur et à mesure, des membres actif·ve·s y seront intégré·e·s afin de créer un comité mixte cinéastes-producteur·trice·s, membres et non-membres de Main Film
- Les membres du comité seront choisi·e·s pour un an et signeront une clause de conflit d'intérêt et de confidentialité

Coût et durée d'adhésion

- Coût d'adhésion : 170 \$/an - tarif inchangé depuis 10 ans !
 - 100\$/an cotisation membre actif·ve + 70\$/an cotisation membre associé·e
- Durée d'adhésion : 3 ans
- **Pendant cette période de 3 ans, vous êtes un membre actif·ve probatoire.**
- **Au delà des 3 ans**, si vos cotisations sont à jour et que la politique d'engagement a été respectée, vous obtenez le statut de **membre actif·ve permanent·e** :
 - Votre adhésion demeure valide dans les mêmes conditions (bénéfices et obligations). Vous pouvez alors bénéficier des avantages du statut pendant de nombreuses années sans limite de temps et sans avoir à repasser par un processus de sélection, tant que votre cotisation est versée sans interruption.
 - En cas de non règlement de votre cotisation, ce statut vous permet de renouveler votre adhésion à tout moment dans les mêmes conditions (bénéfices et obligations) via un processus de sélection allégé.